



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.30/2004/24
12 juillet 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant le transport

Groupe spécial d'experts de la phase III du processus de révision TIR
(30 et 31 août 2004)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA PREMIÈRE SESSION

**qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 30 août 2004 à 10 heures***

* De nouvelles procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants participant à des réunions au Palais des Nations. Ils sont donc priés de remplir la formule d'inscription ci-jointe (également disponible sur le site Internet de la Division des transports de la CEE: <http://www.unece.org/trans/welcome.html>) et de la retourner, deux semaines au moins avant la session, au secrétariat de la CEE, soit par télécopie (+41-22-917-0039), soit par courrier électronique (Poul.Hansen@unece.org). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter au Bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, installé à la Villa Les Feuillantines, 13 Avenue de la Paix à Genève, afin d'obtenir une plaquette d'identité. En cas de difficulté, téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 74030).

1. Adoption de l'ordre du jour TRANS/WP.30/2004/24
2. Élection du Président
3. Historique et mandat
4. Catégories de propositions d'amendement
TRANS/WP.30/2003/11
TRANS/WP.30/2003/22
TRANS/WP.30/2004/11
TRANS/WP.30/2004/14
TRANS/WP.30/210
TRANS/WP.30/214
TRANS/WP.30/AC.2/2004/4
Document informel n° 3 (2003)
Document informel n° 3 (2004)
5. Évaluation préliminaire des propositions d'amendement TRANS/WP.30/2004/25
6. Groupe de contact TIR
7. Accord CEE-IRU TRANS/WP.30/AC.2/2003/14
8. Questions diverses
 - Date de la session suivante

* * *

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Selon le règlement intérieur de la Commission, la première question à examiner est celle de l'adoption de l'ordre du jour établi par le secrétariat (TRANS/WP.30/2004/24).

2. ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Selon le règlement intérieur de la Commission et la pratique établie, le groupe spécial d'experts doit élire une personne à la présidence de ses sessions de 2004.

3. HISTORIQUE ET MANDAT

À sa cent septième session (15-18 juin 2004), le Groupe de travail des questions douanières intéressant les transports, après en avoir longuement délibéré, a chargé le secrétariat de réunir un groupe spécial d'experts qui examinerait les autres propositions d'amendements communiquées par des Parties contractantes et, éventuellement, d'autres propositions d'amendements portant notamment sur le système de garantie. Le Groupe de travail a estimé que toutes les Parties contractantes et les organisations concernées devaient pouvoir faire partie du groupe spécial d'experts, dont le mandat ne devait pas être limité. Ce groupe devait en priorité examiner les propositions d'amendements qui lui auraient été soumises en vue de les scinder en deux catégories: a) questions d'ordre technique que le Groupe de travail ou la TIRExB pourrait traiter; b) questions d'ordre stratégique qu'il devrait examiner lui-même pour définir la meilleure façon de les traiter. Dans ce contexte, il a été proposé d'entreprendre un examen stratégique de l'avenir de la Convention dans le cadre d'une réunion du Groupe de contact TIR, comme cela avait été le cas pour la phase I du processus de révision TIR. Les Parties contractantes ont été invitées à indiquer au secrétariat si elles souhaitaient accueillir une telle réunion du Groupe de contact TIR. Le sujet qui serait abordé par celui-ci serait choisi par le groupe spécial d'experts. Le Groupe de travail a décidé de réunir le groupe spécial d'experts les 30 et 31 août 2004 à Genève, comme le proposait le secrétariat (TRANS/WP.30/214, par. 42).

Le groupe spécial d'experts voudra sans doute prendre ce mandat en considération.

4. CATÉGORIES DE PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS

Comme l'a demandé le Groupe de travail, le groupe spécial d'experts voudra peut-être examiner les propositions d'amendements en vue de les scinder en deux groupes: a) questions d'ordre technique que le Groupe de travail ou la TIRExB pourraient traiter; b) questions d'ordre stratégique que le groupe spécial d'experts pourrait examiner pour définir la meilleure façon de les traiter.

Ayant considéré des propositions d'amendements présentées par les Parties contractantes, le secrétariat a dressé la liste ci-après des propositions restantes.

Le groupe spécial d'experts voudra peut-être décider dans quelle catégorie se range chacune d'elles et à quel organe elle devrait être soumise.

- Article 4: TRANS/WP.30/2004/14 (Proposition de la Communauté européenne);
- Chapitre II, titre: TRANS/WP.30/2004/14 (Proposition de la Communauté européenne);
Document informel 2 (2004) (Proposition de la Fédération de Russie);
- Article 6.2 *bis*: TRANS/WP.30/2003/11 (Proposition de la Fédération de Russie);
TRANS/WP.30/2003/22 (Proposition du Président du WP.30);
TRANS/WP.30/2004/11 (Observations de la Fédération de Russie);
TRANS/WP.30/2004/14 (Proposition de la Communauté européenne);
TRANS/WP.30/214 (propositions diverses);
TRANS/WP.30/210 (Questions de la Communauté européenne et de l'IRU)
- Article 8.5 (et 31): TRANS/WP.30/2004/14 (Proposition de la Communauté européenne);
- Article 8.7: TRANS/WP.30/2003/22 (Proposition du Président du WP.30);
TRANS/WP.30/2004/14 (Proposition de la Communauté européenne);
- Article 11: TRANS/WP.30/2004/14 (Proposition de la Communauté européenne);
TRANS/WP.30/2004/11 (Observations de la Fédération de Russie);
TRANS/WP.30/2003/11 (Proposition de la Fédération de Russie);
TRANS/WP.30/210 (Questions de la Communauté européenne et de l'IRU);
- Article 28: TRANS/WP.30/2004/14 (Proposition de la Communauté européenne)
- Article 40: TRANS/WP.30/2004/14 (Proposition de la Communauté européenne);
- Article 41: TRANS/WP.30/2004/14 (Proposition de la Communauté européenne);
- Article 42 *bis*: TRANS/WP.30/2004/14 (Proposition de la Communauté européenne);
- Annexe 8 et article 13: TRANS/WP.30/AC.2/2004/4 (Proposition du secrétariat);
Document informel 3 (2003) (Proposition de la Turquie);

Le groupe spécial d'experts voudra peut-être aussi examiner les propositions qui lui auront été éventuellement présentées par les Parties contractantes ou par d'autres parties intéressées.

Au cours de ses délibérations, le groupe spécial d'experts voudra peut-être prendre note des diverses autres propositions d'amendements à la Convention TIR que le Groupe de travail et/ou le Comité de gestion TIR sont en voie d'examiner.

- Préparation de la phase III du processus de révision TIR:
 - Révision du carnet TIR, adjonction de nouvelles données (numéro d'identité, code du SH, valeur des marchandises, etc.);
 - Augmentation du nombre de sites de chargement et de déchargement sous douane;

- Application des nouvelles technologies aux opérations TIR, notamment pour réduire les retards de notification de non-déchargement;
- Admission avec droit de vote des organisations d'intégration économique régionale;
- Propositions d'amendements visant les dispositions techniques;
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

5. ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS

Le groupe spécial d'experts voudra peut-être procéder à une première évaluation des propositions d'amendements qu'il aura regroupées au titre du point 3 de son ordre du jour, en vue de donner des orientations aux organes qui les examineront éventuellement en détail. Il pourra pour cela examiner le document TRANS/WP.30/2004/25 rédigé par le secrétariat, où il trouvera des observations sur les dispositions de la Convention pour lesquelles un amendement est proposé.

6. GROUPE DE CONTACT TIR

À sa cent septième session, le Groupe de travail s'est demandé s'il ne serait pas opportun d'entreprendre un examen stratégique de l'avenir de la Convention dans le cadre d'une réunion du Groupe de contact TIR, comme cela avait été fait pour la phase I du processus de révision TIR.

Le groupe spécial d'experts voudra peut-être envisager cette possibilité, s'informer des Parties contractantes qui seraient éventuellement disposées à accueillir la réunion en question et décider des dates éventuelles de celle-ci.

7. ACCORD CEE-IRU

Le groupe spécial d'experts se souviendra sans doute qu'un accord CEE-IRU révisé a été signé en 2003. Il expirera à la fin de 2005. Il dispose que les modalités concernant le financement annuel TIRExB devraient être modifiées par échange de lettres entre la CEE et l'IRU (TRANS/WP.30/AC.2/2003/14). De surcroît, l'accord peut être modifié ou reconduit sur décision du Comité de gestion TIR, au plus tard à la première session de 2005 de celui-ci.

Le groupe spécial d'experts voudra peut-être être informé du processus d'amendement budgétaire de 2005 et des propositions éventuelles de modification ou de reconduction de l'accord après 2005.

8. QUESTIONS DIVERSES

Le groupe spécial d'experts voudra peut-être examiner d'autres questions susceptibles de l'intéresser.

Le groupe spécial d'experts voudra peut-être aussi examiner la date d'une éventuelle prochaine session.



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Conference Registration Form

Date: _____

Please fax this completed form to the Host Secretariat and **BRING THIS ORIGINAL** with you to Geneva.
An additional form is required for spouses.

Title of the Conference

Working Party on Customs Questions affecting Transport (WP.30), Ad hoc Expert Group

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr. Family Name _____ First Name _____
 Mrs. _____
 Ms. Date of Birth: / / (dd/mm/yyyy)

Participation Category

Head of Delegation	<input type="checkbox"/>	Observer Organization	<input type="checkbox"/>	Participation
Delegation Member	<input type="checkbox"/>	NGO (ECOSOC Accred.)	<input type="checkbox"/>	From <input type="text" value="30 août 2004"/>
Observer Country	<input type="checkbox"/>	Other (Please Specify Below)	<input type="checkbox"/>	Until <input type="text" value="31 août 2004"/>

Do you have a badge issued as a mission diplomat or employee, NGO card issued in Geneva or a long-duration conference badge issued at Geneva. If so, PLEASE TICK HERE

Document Language Preference English French Other

Origin of Identity Document Passport or ID Number Valid Until

Official telephone N°. Fax N°. Official Occupation

Permanent official address

Address in Geneva

Email Address

<p>On Issue of ID Card</p> <p>Participant Signature</p> <input type="text"/> <input type="text"/> <p>Date</p> <input type="text"/>	<p>Participant photograph if form is sent in advance of the conference date.</p> <p>Please PRINT your name on the reverse side of the photograph</p>	<p>PLEASE NOTE ONLY CERTAIN CONFERENCES REQUIRE A PHOTO, IF YOU ARE NOT ASKED TO PROVIDE ONE BY THE CONFERENCE STAFF YOUR CONFERENCE IS NON PHOTO</p>	<p>Security Use Only</p> <p>Card N°. Issued</p> <input type="text"/> <p>Initials, UN Official</p> <input type="text"/>
---	--	---	--

Security Identification Section

Open 08:00 – 17:00 non-stop

